

## PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES

Le remboursement se fait annuellement au 31 décembre, sur présentation d'une preuve de résidence et des factures originales. Chaque famille a droit à un remboursement de 50 % du montant, jusqu'à concurrence de 250 \$. Valide du 4 mai 2020 au 31 décembre 2024.

PRÉNOM :	NOM :
ADRESSE :	
<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> LOCATAIRE
COURRIEL :	
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE :	TÉLÉPHONE CELLULAIRE :

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR :

COMPRESSES D'ALLAITEMENT :		COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ :	
COUCHES LAVABLES POUR ADULTES :		COUCHES LAVABLES POUR LA PISCINE :	
COUPES MENSTRUELLES :		CULOTTES D'APPRENTISSAGE LAVABLES :	
PROTÈGE-DESSOUS LAVABLES :		CULOTTES ABSORBANTES LAVABLES :	
SERVIETTES HYGIÉNIQUES LAVABLES :		AUTRE :	

### PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES :

- PREUVE DE RÉSIDENCE  
 FACTURES

**TOTAL DES ACHATS :**

Solde reporté	
Montant remboursé	
Balance disponible	

J'autorise la Ville de Waterville à recueillir et utiliser ces renseignements personnels dans le cadre de son Programme de soutien financier aux familles. Il est entendu que la Ville de Waterville protégera ces renseignements conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les utilisera uniquement aux fins de ce programme.

**SIGNATURE:** \_\_\_\_\_

**DATE :** \_\_\_\_\_